
PROCÈS-VERBAL DE LA 12^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2016 AU CRDITED ESTRIE, SHERBROOKE

Présences :	Gerald Cutting	Administrateur
	Pierre Cossette	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Luce Samoisette	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :		
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Sylvain Bernier	Directeur administratif de la recherche
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières et de la logistique
	Jean Ferland	Directeur des services techniques
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Bruno Petrucci	Directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
	Nathalie Schoos	Adjointe à la directrice des soins infirmiers
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette douzième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 11^e séance ordinaire tenue le jeudi 3 novembre 2016
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Points pour échanges (discussion ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 6.01 Suivi de l'Entente de gestion et du Tableau de bord à la P6
 - 6.02 Plan de communication externe
 - 6.03 Rapport d'activités préliminaires sur les soins de fin de vie – décembre 2016
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 6.1.1 Révision du Plan d'organisation
 - 6.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 6.3.1 Plan d'action – soins à domicile de longue durée (SAD)
 - 6.3.2 Ajustement des activités pendant la période des Fêtes 2016
 - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 6.4.1 Politique sur la gestion du parc de stationnements et mobilité durable
 - 6.4.2 Mode de gestion des stationnements
 - 6.5 Intégrer la mission universitaire
 - 6.5.1 Rapport annuel du Centre de recherche du CHUS
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 Comité des ressources humaines des 10 et 28 novembre 2016
 - 7.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 22 novembre 2016
 - 7.3 Comité de révision- état de situation
 - 7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 29 novembre 2016
 - 7.5 Comité sur la mission universitaire du 28 novembre 2016
 - 7.6 Département régional de médecine générale (DRMG)
8. **Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
 - 8.01 Adoption et signature de l'addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017
 - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 8.1.1 Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Nominations de chefs de service et leur mandat
 - 8.1.1.3 Règlements du Département de santé publique
 - 8.1.1.4 Mise à jour du Plan d'organisation clinique - Département de chirurgie
 - 8.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 8.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 8.4.1 Plan triennal du Plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) et du Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM)
 - 8.4.2 Déclaration d'immeuble excédentaire – Terrain situé sur le chemin de Val-du-Lac à Sherbrooke
 - 8.4.3 Développement technologique – Démarche d'autorisation de projets de plus de 4 M\$:
 - 8.4.3.1 Aménagement des secteurs de fluoroscopie et tomodensitométrie – CHUS Hôpital Fleurimont

8.4.3.2 Robot chirurgical - CHUS Hôpital Fleurimont

8.4.4 Suivi des résultats financiers à la P7 et approbation du rapport budgétaire RR-444

8.4.5 Modification aux permis d'exploitation des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

8.4.6 Ajustement provisoire 2014 pour les établissements qui étaient sous le régime rétrospectif avant le CIUSSS et choix limite 2017 pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

8.4.7 Modification aux politiques locales du personnel d'encadrement concernant les vacances et congés compensatoires (sous réserve de l'approbation du comité des ressources humaines du 28 novembre 2016)

8.4.8 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

8.4.9 Contrats à convenir avec des sages-femmes

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Nominations de trois membres au sein du Comité d'éthique de la recherche

8.5.2 Démission d'un membre au sein du Comité d'éthique de la recherche

8.5.3 Demande de changement de statut d'un membre du comité d'éthique de la recherche

8.5.4 Avis de renouvellement de deux membres du comité d'éthique de la recherche

8.5.5 Nomination de cinq nouveaux chercheurs réguliers au centre de recherche du CHUS (CRCHUS)

8.5.6 Nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers à l'Institut universitaire en première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

9. Divers

9.1 Campagne Centraide

9.2 Calendrier du conseil d'administration 2016-2017 - mise à jour

9.3 Séance publique d'information annuelle du 6 décembre 2016

10. Huis clos

10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

10.2 Cadres supérieurs : congé sabbatique et remplacement

10.3 Poste vacant au Conseil d'administration : nomination d'un membre pour le conseil multidisciplinaire et le conseil des sages-femmes

10.4 Éthique à la recherche

10.5 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première question est soumise par un employé du bloc opératoire du centre hospitalier de Granby concernant la rémunération effectuée en temps supplémentaire pour le personnel infirmier. Une correspondance a été transmise au CIUSSS de l'Estrie – CHUS à ce sujet et il souhaite avoir des précisions sur le traitement de cette demande.

La présidente de la FIQ de Granby ajoute que les employés ont des réalités et des difficultés liées à leurs conditions de travail pour lesquelles des solutions doivent être trouvées.

La présidente-directrice générale indique que la correspondance a été transmise au directeur des ressources humaines et des communications, Monsieur Michaud, dès réception. Ce dernier spécifie que le dossier suit son cours, mais qu'il y a divergence sur la compréhension de la convention collective entre les deux parties. Une rencontre pourrait avoir lieu à nouveau avant d'envisager un processus d'arbitrage si souhaité.

Une deuxième intervention est soumise par le président FIQ de l'installation CHUS en regard de l'annonce du ministre Barrette sur l'investissement de 20 millions \$ pour financer la réalisation de 22 450 chirurgies additionnelles par année au Québec. Il souhaite savoir ce que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte faire avec cet investissement alors qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre du personnel infirmier.

La présidente-directrice générale indique que l'établissement aura un point de presse demain pour préciser les scénarios envisagés pour permettre d'atteindre l'objectif de 1240 opérations supplémentaires par année.

Docteur Stéphane Tremblay ajoute que l'annonce faite par le ministre indiquait l'ajout d'une nouvelle salle au CHUS-Fleurimont, alors que le scénario envisagé par l'établissement sera fort probablement différent.

Une troisième intervention est soumise par une représentante de la FIQ du Centre hospitalier de Granby qui souhaite avoir un suivi pour une question soumise à la dernière séance quant à la nouvelle procédure qui requiert que l'infirmière au triage soit responsable de la facturation du transport ambulancier pour les personnes de 65 ans et plus.

Docteur Stéphane Tremblay indique qu'une validation de la circulaire du ministère a été faite par la direction des soins infirmiers avec l'ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et que ce dernier accepte cette pratique dans les centres hospitaliers.

Une dernière intervention est faite par une conseillère-cadre du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, représentant ses collègues des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, qui dénonce la décision du ministère concernant leur classe salariale. Elle explique le rôle et les responsabilités des conseillers-cadres pour souligner l'injustice et les impacts découlant de cette décision sur les conseillers-cadres, sur les usagers et sur la mission universitaire. Ils souhaitent obtenir un soutien concret de la DRHCAJ pour de réelles revendications auprès du MSSS afin de souligner l'incohérence et de faire renverser cette décision.

La présidente-directrice générale explique que cette décision provient du Conseil du trésor et que ces déclassements salariaux sont vécus dans tous les autres CISSS et CIUSSS du Québec. Monsieur Michaud ajoute que des représentations sont en cours au niveau du ministère pour essayer de faire valoir le statut particulier d'un CHU et l'impact sur le travail des conseillers cadres cliniques.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 11^e séance ordinaire tenue le jeudi 3 novembre 2016

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2016

6.3.1 Présentation du portfolio de l'établissement

Le portfolio a été transmis au ministère. Le deuxième volet du document sera présenté pour discussion au prochain Comité sur les soins et services en février 2017.

6.3.2 Accès prioritaire aux services spécialisés (APSS)

L'ensemble des neuf réseaux locaux de services utilise les formulaires de demandes d'accès prioritaire aux services spécialisés. Un sommaire des résultats du premier mois d'essai sera disponible prochainement.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du C.A. et de la présidente-directrice générale, pour la période du 4 novembre au 30 novembre 2016, a été transmis aux membres. Le président et la présidente-directrice générale font part des différentes activités ayant eu lieu.

Les membres félicitent l'équipe des communications du beau travail fait dans l'élaboration et la production du journal interne de l'établissement « La VIÉtrine ».

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.01 Suivi de l'Entente de gestion et du Tableau de bord à la P6

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants du tableau de bord après six périodes.

Lors de la présentation, elle attire l'attention des membres sur les services en amélioration en regard des délais d'accès demandant des actions particulières afin d'atteindre la cible au 31 mars 2017.

Ces cibles sont des priorités organisationnelles pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS tirées du plan d'action annuel et des ententes de gestion 2016-2017.

6.02 Plan de communication externe

Le président invite M. Serge Therrien, président du comité des ressources humaines et des communications, et M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter le Plan de communication externe qui a fait l'objet d'une présentation pour recommandation par le comité des ressources humaines.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 801 - 2016-12-01

Relative au plan de communication externe

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance de faire connaître les avantages de la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à la population;
 - l'importance de faire rayonner l'établissement, la qualité de ses services, ses activités de recherche et le travail des fondations;
 - l'adhésion des différentes instances de l'établissement aux orientations et stratégies du plan de communication externe;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de communication externe et demander au bureau de direction et à la DRHCAJ d'en favoriser l'actualisation.

De faire un suivi au comité des ressources humaines et des communications et au conseil d'administration avant décembre 2017.

DE METTRE EN PLACE : des indicateurs de performance pour évaluer les retombées de l'actualisation du plan de communication externe.

6.03 Rapport d'activités préliminaires sur les soins de fin de vie – décembre 2016

Le président invite Mme Nathalie Schoos, adjointe à la directrice des infirmières et des infirmiers, à présenter le Rapport d'activités préliminaires sur les soins de fin de vie.

Durant les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de la Loi concernant les soins de fin de vie le 10 décembre 2015, les présidents-directeurs généraux doivent déposer à leur conseil d'administration un rapport tous les 6 mois (10 juin 2016, 10 décembre 2016, 10 juin 2017 et 10 décembre 2017) et le faire parvenir à la Commission sur les soins de fin de vie.

Le présent rapport est préliminaire étant donné que la cueillette des données doit se poursuivre jusqu'au 10 décembre. Le rapport final sera envoyé à la Commission sur les soins de fin de vie à la fin du mois de décembre 2016 et déposé au conseil d'administration lors de leur prochaine rencontre.

RÉSOLUTION : CA 802 - 2016-12-01

Relative au rapport d'activités préliminaires sur les soins de fin de vie – décembre 2016

- CONSIDÉRANT :**
- que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie (art. 8);
 - que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que l'établissement doit inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion (art. 8);
 - que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général d'un établissement doit transmettre au conseil d'administration le rapport prévu à l'article 8 tous les six mois, et ce, pour une période de deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Loi. L'établissement doit le transmettre à la Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site internet (art. 73);
 - que les données exigées par la Loi doivent être compilées jusqu'au 10 juin inclusivement, le rapport soumis au conseil d'administration en est un préliminaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le rapport préliminaire sur les soins de fin de vie et que le rapport final soit transmis à la Commission sur les soins de fin de vie. Une copie du rapport final sera déposée à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Révision du Plan d'organisation

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, à présenter les modifications apportées au plan d'organisation qui a été présenté à la dernière rencontre du comité de gouvernance, lequel en recommande son adoption.

Après commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 803 - 2016-12-01

Relative à la révision du Plan d'organisation

- CONSIDÉRANT :**
- l'importante coordination qui est requise au sein de l'établissement et les interrelations souhaitées avec l'université de Sherbrooke et l'université Bishop, les études de pertinence et les projets majeurs reliés aux besoins cliniques;
 - l'envergure de la coordination requise pour le développement des communautés et l'animation des réseaux locaux de services, le nombre important de ressources non institutionnelles, d'organismes communautaires et la coordination des six trajectoires;
 - l'analyse effectuée par les membres du Bureau de direction;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord du MSSS sur les modifications proposées pour la période de décembre 2016 à décembre 2018;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** les modifications au plan d'organisation;
- DE CRÉER :** deux nouvelles directions virtuelles (sans ajout de ressources) dont les fonctions seront assumées par les directeurs généraux adjoints;
- DE RETIRER :** le soutien à la transformation qui relevait de la présidence-direction générale adjointe.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté pour cette section.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Plan d'action – soins à domicile de longue durée (SAD)

Le président invite M. Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, à informer les membres de la description et de la ventilation de l'utilisation projetée des crédits de développement 2016-2017 pour les SAD de longue durée.

Monsieur Fillion explique que les responsables des directions ciblées par les budgets de développement en soutien dans le milieu se sont concertés afin de présenter une proposition d'engagement des sommes allouées à la région de l'Estrie. Cette proposition s'inscrit dans le respect

des orientations du Ministère et s'appuie sur des principes directeurs, en cohérence avec l'objectif poursuivi d'intensifier l'offre de service à domicile.

Le soutien à domicile des personnes âgées ou présentant un handicap, passe par l'intensification de l'offre de service en amont de l'hébergement institutionnel. Certaines mesures peuvent faire une différence appréciable et retarder de façon significative une décision d'institutionnalisation pour la personne elle-même, mais aussi ses proches, lesquels sont souvent des contributeurs significatifs au maintien dans le milieu. Dans le but d'être en soutien au désir des aînés et des personnes avec handicap de demeurer à domicile le plus longtemps possible, l'établissement priorise les mesures qui auront un impact positif sur l'accessibilité aux services, l'intensification de l'offre dans le milieu, la qualité de la desserte ainsi que la promotion de l'équité territoriale.

Monsieur Fillion présente les mesures d'amélioration de l'accès aux services de soutien à domicile, qui ont été retenues par les directions des programmes SAPA et DI-TSA-DP. Ces mesures, découlant des principes directeurs, ont été adaptées en fonction des spécificités des clientèles et en conformité des attentes ministérielles découlant du projet prioritaire SAD.

6.3.2 Ajustement des activités pendant la période des Fêtes 2016

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à présenter l'ajustement des activités pendant la période des Fêtes 2016.

Après échange, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 804 - 2016-12-01

Relative à l'ajustement des activités pendant la période des Fêtes 2016

CONSIDÉRANT :

- Que la période des Fêtes engendre une gestion différente des besoins de main-d'œuvre étant donné la présence de plusieurs jours fériés et vacances;
- Qu'un ajustement de certaines activités est planifié sur des unités de soins et dans certains blocs opératoires;
- Que l'ajustement des activités vise à maintenir un équilibre entre l'accessibilité et la disponibilité de la main-d'œuvre;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : l'ajustement des activités cliniques du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pendant la période des Fêtes 2016-2017.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Le président invite Mme Johanne Turgeon, à présenter les deux points suivants qui ont fait l'objet d'une présentation en séance plénière.

Après échanges, les deux résolutions suivantes sont adoptées.

6.4.1 Politique sur la gestion du parc de stationnements et mobilité durable

RÉSOLUTION : CA 805 - 2016-12-01**Relative à la politique sur la gestion du parc de stationnements et mobilité durable****CONSIDÉRANT :**

- que le CIUSSE de l'Estrie – CHUS souhaite assurer une utilisation optimale du parc de stationnements dans le respect des orientations ministérielles;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS souhaite harmoniser toutes les règles d'application prévues dans les politiques des anciens établissements;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS souhaite promouvoir et développer la mobilité durable;
- la volonté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS de contribuer à l'équilibre budgétaire en révisant la tarification en vigueur;
- les consultations menées auprès des différents gestionnaires et instances syndicales;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**D'ADOPTER :**

la politique sur la gestion du parc de stationnement et mobilité durable, sous réserve d'une clarification sur la tarification pour le personnel occasionnel de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke et les enjeux liés à la sécurité.

6.4.2 Mode de gestion des stationnements

RÉSOLUTION : CA 806 - 2016-12-01**Relative au mode de gestion des stationnements****CONSIDÉRANT :**

- les enjeux, les avantages et les projections financières présentés;
- les niveaux d'autorisation pour solliciter une acquisition inclus dans les lignes internes de conduite en gestion contractuelle, soit d'obtenir une résolution du conseil d'administration pour toute acquisition dont la valeur estimée est de 4 millions de \$ ou plus;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- que la gestion du parc de stationnement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS soit confiée à une entreprise dont la valeur estimée pour une période de 10 ans ne devrait pas excéder 1,5 million de \$ par année, sous réserve de l'approbation du MSSS.

- que la gestion du parc de stationnement du CIUSSS de l'Estrie - CHUS fasse l'objet d'un appel d'offres pour une valeur n'excédant pas 15 M\$, soit 1, 5M\$ par année pour 10 ans, sous réserve de l'approbation du MSSS relativement à la circulaire MSSS-2016-23 modifiant sa Politique concernant les activités accessoires de type commercial et de la possibilité pour les instances syndicales de faire une contre-proposition 60 jours après la présentation du dossier (9 novembre 2016), conformément aux dispositions des conventions collectives.

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Rapport annuel du Centre de recherche du CHUS

Le président invite Mme Luce Samoisette, présidente du comité sur la mission universitaire, à présenter le rapport annuel.

RÉSOLUTION : CA 807 - 2016-12-01

Relative au rapport annuel du Centre de recherche du CHUS

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration de prendre acte du rapport annuel du Centre de recherche du CHUS;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : du rapport annuel du Centre de recherche du CHUS pour l'année 2015-2016;

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président indique qu'un résumé de chacun des comités a été transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation. Lorsqu'une question est émise, le président du comité est appelé à répondre.

7.1 Comité des ressources humaines des 10 et 28 novembre 2016

Le président invite M. Serge Therrien, président, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 22 novembre 2016

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.3 Comité de révision- état de situation

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente, à faire état des dossiers ayant fait l'objet d'une révision depuis la mise en place de ce comité.

7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 29 novembre 2016

Le président fait un bref sommaire de la rencontre qui a eu lieu le 29 novembre dernier.

7.5 Comité sur la mission universitaire du 28 novembre 2016

Le président invite Mme Luce Samoisette, présidente, à faire un bref topo de la rencontre ayant eu lieu le 28 novembre dernier.

7.6 Département régional de médecine générale (DRMG)

Le président invite Dre Raymonde Vaillancourt, chef du DRMG, qui présente, à l'aide d'un visuel sur PowerPoint, l'évolution des dossiers stratégiques du DRMG depuis la dernière présentation au conseil d'administration du 26 novembre 2015, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité aux services médicaux de première ligne.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.01 Adoption et signature de l'addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017

RÉSOLUTION : CA 808 - 2016-12-01

Relative à l'adoption et la signature de l'addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017

CONSIDÉRANT :

- l'addenda déposé;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017;

DE MANDATER : la présidente-directrice générale à signer l'addenda afin qu'il soit transmis au ministère dans les délais prescrits.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 830 à 868 - 2016-12-01

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.2 Nominations de chefs de service et leur mandat

RÉSOLUTION : CA 871 à 877 - 2016-12-01

Relative aux nominations de chefs de service et leur mandat

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.3 Règlements du Département de santé publique

RÉSOLUTION : CA 869 - 2016-12-01

Relative aux règlements du Département de santé publique

- CONSIDÉRANT :**
- les Règlements du Département de santé publique déposé;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les Règlements du Département de santé publique.

8.1.1.4 Mise à jour du Plan d'organisation clinique - Département de chirurgie

RÉSOLUTION : CA 870 - 2016-12-01

Relative à la mise à jour du Plan d'organisation clinique – Département de chirurgie

- CONSIDÉRANT :**
- la structure actuelle du CIUSSS de l'Estrie – CHUS qui prévoit les services de chirurgie buccale et maxillo-faciale, et de chirurgie dentaire, au Département de chirurgie;
 - la recommandation du chef du Département de chirurgie de regrouper les Services de chirurgie buccale et maxillo-faciale et de chirurgie dentaire pour ne former que le Service de chirurgie buccale et maxillo-faciale du Département de chirurgie du CIUSSS – CHUS;
 - la recommandation de l'Exécutif du CMDP;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

Pour le Département de chirurgie, de regrouper les Services de chirurgie buccale et maxillo-faciale et de chirurgie dentaire pour ne former que le Service de chirurgie buccale et maxillo-faciale du Département de chirurgie du CIUSSS – CHUS.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Plan triennal du Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) et du Plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI)

RÉSOLUTION : CA 809 - 2016-12-01**Relative au Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a annoncé et réparti l'enveloppe budgétaire 2016-2017 relative au maintien de l'équipement non médical et mobilier;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit déposer au MSSS un plan triennal de conservation de l'équipement non médical et mobilier;
 - que le PCEM – volet équipement non médical et mobilier doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation de l'équipement et du mobilier 2016-2019 – volet équipement non médical et mobilier;

D'AUTORISER : la direction des services techniques à y apporter les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

RÉSOLUTION : CA 810 - 2016-12-01**Relative au Plan triennal de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a annoncé et réparti les enveloppes budgétaires 2016-2017 relatives au maintien des actifs immobiliers, à la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers et à la rénovation fonctionnelle hors CHSLD;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit déposer au MSSS un plan triennal de conservation et de fonctionnalité immobilières (PCFI);
 - que le PCFI doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation et de fonctionnalité immobilières 2016-2019;

D'AUTORISER : la direction des services techniques à y apporter les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.4.2 Déclaration d'immeuble excédentaire – Terrain situé sur le chemin de Val-du-Lac à Sherbrooke

RÉSOLUTION : CA 811 - 2016-12-01

Relative à la déclaration d'immeuble excédentaire – Terrain situé sur le chemin de Val-du-Lac à Sherbrooke

- CONSIDÉRANT :**
- que l'installation sise au 8475, chemin Blanchette à Sherbrooke comporte des terrains vacants dont le CIUSSS de l'Estrie – CHUS peut se départir sans nuire à ses activités;
 - que la vente de terrains peut générer des revenus, lesquels pourraient servir à financer des projets d'infrastructures améliorant les milieux d'hébergement de la clientèle du programme jeunesse;
 - que la première étape de disposition d'un actif est la résolution du conseil d'administration de l'établissement déclarant l'immeuble excédentaire, attestant ainsi que l'établissement ne prévoit pas utiliser l'immeuble au cours des cinq prochaines années;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : l'immeuble excédentaire;

D'AUTORISER : la direction des services techniques à poursuivre les démarches visant la vente de l'immeuble.

8.4.3 Développement technologique – Démarche d'autorisation de projets de plus de 4 M\$:

8.4.3.1 Aménagement des secteurs de fluoroscopie et tomodensitométrie – CHUS Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA 812 - 2016-12-01

Relative à l'aménagement des secteurs de fluoroscopie et tomodensitométrie – CHUS Hôpital Fleurimont

- CONSIDÉRANT :**
- le remplacement des équipements médicaux pour les trois prochaines années;
 - que la ventilation de l'aile 6, niveau 3, ne rencontre pas les dernières normes pour la ventilation des hôpitaux;
 - lors de l'inspection des façades de l'Hôpital Fleurimont de 2014, que les façades de l'aile 6 doivent être reconstruites;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER le projet 16468 Lot 1 – Aménagement des secteurs de fluoroscopie et tomodensitomètre.

8.4.3.2 Robot chirurgical - CHUS Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA 813 - 2016-12-01

Relative au robot chirurgical – CHUS Hôpital Fleurimont

- CONSIDÉRANT :**
- la résolution adoptée par le conseil d'administration du CHUS le 1^{er} décembre 2014 (CA 105 – 01-12-14);
 - la volonté de l'établissement de se munir d'un robot chirurgical pour les interventions, entre autres, en urologie et en gynécologie;
 - le financement octroyé par la Fondation du CHUS pour l'achat de l'équipement;
 - la recommandation du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** l'acquisition d'un robot chirurgical pour un montant de 6 391 689 \$ et devise canadienne (avant taxes) et d'un contrat d'entretien de 5 ans évalué à 1 509 623 \$.

8.4.4 Suivi des résultats financiers à la P7 et approbation du rapport budgétaire RR-444

RÉSOLUTION : CA 814 - 2016-12-01

Relative à l'approbation du rapport budgétaire RR-444

- CONSIDÉRANT :**
- les travaux majeurs et entrepris et les résultats déjà atteints pour l'atteinte de l'équilibre durable au CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - les représentations prévues pour anticiper l'application du financement axé sur les usagers pour obtenir certains revenus additionnels auxquels peut prétendre le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - les réflexions menées pour échelonner l'optimisation 2016-2017 sur plusieurs années, en considération de la complexité unique de la transformation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la recommandation du Comité de vérification et de suivi budgétaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au Conseil d'administration d'adopter le rapport périodique consolidé à la 7^e période financière de 2016-2017;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** le rapport périodique consolidé à la 7^e période financière de 2016-2017.

8.4.5 Modification aux permis d'exploitation des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 815 - 2016-12-01

Relative à la modification au permis d'exploitation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) pour l'immeuble situé au 110, rue Lafontaine, East Angus, JOB 1R0

- ATTENDU QUE :**
- des services externes de réadaptation physique sont offerts présentement dans le sous-sol du CHSLD d'East Angus;
 - ces services relèvent d'une mission CLSC et seront aussi transférés dans le nouvel immeuble situé au 110, rue Lafontaine, East Angus, JOB 1R0;
 - le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a adopté la résolution CA 684-2016-08-29 qui ne tenait pas compte de la mission CLSC;
 - le *CIUSSS de l'Estrie - CHUS* est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);
 - le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit s'assurer que son permis d'exploitation concorde avec les services offerts;
 - le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la réalisation du programme fonctionnel et technique (PFT) visant la construction d'un CHSLD à East Angus en remplacement du présent CHSLD jugé vétuste;
 - les travaux de construction ont débuté à l'été 2015 et sont prévus être finalisés en octobre 2016;
 - l'installation du CHSLD de East Angus changera donc d'adresse civique et sera située au 110, rue Lafontaine, East Angus, JOB 1R02;
 - Il est prévu, dans un souci d'optimisation, de regrouper les services de réadaptation physique du territoire dans ce nouvel immeuble;
 - les activités de services externes en réadaptation physique ainsi que les ateliers de travail (trois places en atelier de travail) de l'installation située au 53, rue Angus Sud à East-Angus seront transférés dans ce nouvel immeuble;
 - la dénomination de l'installation doit se conformer au programme d'identification visuelle gouvernemental, prescrivant notamment l'utilisation des dénominations officielles des installations dans les communications;
 - le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté et diffusé un Cadre de référence sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux et les missions de l'installation doivent être nommées dans la dénomination;
 - la dénomination devrait donc être ajustée en conséquence et devenir : Centre multiservices de santé et de services sociaux d'East Angus;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ANNULER : la résolution CA 684-2016-08-29

D'AUTORISER : La présentation des demandes de modification au permis d'exploitation de l'installation au ministère de la Santé et des Services sociaux;

Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

RÉSOLUTION : CA 816 - 2016-12-01

Relative à la modification au permis d'exploitation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de L'Estrie - CHUS)

- ATTENDU QUE :**
- le *CIUSSS de l'Estrie - CHUS* est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);
 - le ministère de la Santé et des Services sociaux a octroyé le financement requis pour le développement d'un point de services sages-femmes dans la région de la Haute-Yamaska et de La Pommeraie;
 - ce point de service sera situé au 261, rue Laurier, Granby, J2G 5K8, dès le 1^{er} décembre 2016;
 - le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a une orientation de diminuer ses baux afin d'optimiser ses ressources financières et maximiser les expertises entre les équipes;
 - les services de petite enfance et de périnatalité 0-5 ans du CLSC de St-Joseph seront transférés à la fin janvier 2017 au 261, rue Laurier, Granby, J2G 5K8;
 - les services de soutien à domicile du CLSC de St-Joseph seront transférés à la fin janvier 2017 à l'installation de l'Hôpital de Granby;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les modifications au permis d'exploitation;

DE TRANSMETTRE : au ministère de la Santé et des Services sociaux cette demande de modification au permis d'exploitation;

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

RÉSOLUTION : CA 817 - 2016-12-01

Relative à la modification au permis d'exploitation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie - CHUS)

- ATTENDU QUE :**
- le *CIUSSS de l'Estrie - CHUS* est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);
 - le Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation a déménagé au 1275, rue Daniel, Sherbrooke, J1H 5X3, le 19 août 2014.
 - un appartement fonctionnel était déjà présent au sous-sol de l'immeuble et qu'il a été transformé en appartement supervisé, ce qui diminue d'une place la capacité du foyer de groupe;
 - l'ajout de cette classe au permis de l'installation requiert un changement de dénomination, conformément au Cadre de référence sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux.
 - la nouvelle dénomination devrait être Foyer de groupe et appartement supervisé pour les jeunes en difficulté d'adaptation Kelly.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** les modifications au permis d'exploitation de l'installation en diminuant d'une place la capacité du foyer de groupe, en ajoutant un appartement supervisé, en changeant l'adresse et enfin en modifiant la dénomination pour Foyer de groupe et appartement supervisé pour les jeunes en difficulté d'adaptation Kelly;
- DE TRANSMETTRE :** au ministère de la Santé et des Services sociaux cette demande de modification au permis d'exploitation;
- D'AUTORISER :** la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

8.4.6 Ajustement provisoire 2014 pour les établissements qui étaient sous le régime rétrospectif avant le CIUSSS et choix limite 2017 pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 818 - 2016-12-01

Relative à l'ajustement provisoire 2014 pour les établissements qui étaient sous le régime rétrospectif avant le CIUSSS et choix limite 2017 pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- les recommandations de la firme gestion dossiers santé et sécurité et Eckler Itée;
 - l'analyse effectuée selon les tendances des années 2013, 2014 et 2015;
 - les recommandations de la Direction des ressources financières et logistiques;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** le Directeur des ressources financières et de la logistique et le Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à signer, pour et au nom de l'établissement, le formulaire intitulé « Attestation du choix de la limite par lésion » en indiquant une limite équivalente à 2 fois le salaire maximum assurable pour l'année 2017.

8.4.7 Modification aux politiques locales du personnel d'encadrement concernant les vacances et congés compensatoires

RÉSOLUTION : CA 819 - 2016-12-01

Relative à la modification aux politiques locales concernant les congés compensatoires et vacances du personnel d'encadrement

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est conformé aux directives du ministère à l'égard des congés compensatoires et vacances du personnel cadre;
 - que les cadres et leurs associations ont déjà été informés des nouvelles règles qui s'appliqueront concernant les congés compensatoires et vacances;
 - qu'il sera confirmé, par résolution du conseil d'administration, que ces nouvelles directives viennent modifier les dispositions prévues aux politiques locales ou tout autre document qui contreviendrait à ces dispositions;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

Que les politiques locales ou tout autre document ne peuvent contrevenir aux directives émises par le ministère concernant les congés compensatoires et vacances du personnel cadre.

8.4.8 Modifications au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 820 - 2016-12-01

Relative aux modifications au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ajouter le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations Hôtel-Dieu de Sherbrooke et Hôpital Fleurimont :

- Dr Sébastien Chénier, chef du Service de génétique (rétroactif au 1^{er} octobre 2016)

D'ajouter le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations Centre d'hébergement Saint-Joseph, Centre d'hébergement Saint-Vincent, Hôpital et centre d'hébergement Argyll, Hôpital et centre d'hébergement D'Youville :

- Mme Jessika Roy-Desruisseaux

D'ajouter le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations Centre d'hébergement de Cowansville, Centre d'hébergement de Farnham, Centre d'hébergement de Sutton, CLSC de Sutton, CLSC de Farnham, CLSC et Centre d'hébergement de Bedford, Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, Hôpital de Granby, Soins palliatifs, CLSC Yvan Duquette :

- Mme Karina Caza

D'ajouter le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations des MRC de Coaticook et du Val-Saint-François :

- Mme Cynthia Provost

8.4.9 Contrats à convenir avec des sages-femmes

RÉSOLUTION : CA 821 - 2016-12-01

Relative aux contrats à convenir avec des sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- l'entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - qu'au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les sages-femmes, ces dernières doivent conclure un contrat de services avec un établissement;
 - l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - la recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche d'une sage-femme;
 - l'analyse effectuée par la direction du programme jeunesse;
 - les enjeux sous-jacents à la signature des contrats avec les sages-femmes tels :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacement des congés fériés, absence pour maladie, etc.;
 - que le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats avec les sages-femmes;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, le contrat de services suivant :
- Annie Pilon – sage-femme à temps partiel occasionnel– à partir du 30 octobre 2016 au 31 mars 2017.
 - Julie Ouellet – sage-femme à temps partiel occasionnel– à partir du 30 octobre 2016 au 31 mars 2017.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Nominations de trois membres au sein du Comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION : CA 822 - 2016-12-01

Relative à la nomination de trois membres au sein du Comité d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECEVOIR : la demande de nomination d'Amélie Ouellet, d'Audrée Jeanne Beaudoin et de Martin Brochu à titre de nouveaux membres du comité d'éthique de la recherche.

8.5.2 Démission d'un membre au sein du Comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION : CA 823 - 2016-12-01

Relative à la démission d'un membre au sein du Comité d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECEVOIR : la démission de Mme Gilberte Fortin.

8.5.3 Demande de changement de statut d'un membre du comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION : CA 824 - 2016-12-01

Relative à la demande de changement de statut d'un membre du comité d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la demande de changement de statut de Madame Sylvie Desrosiers.

8.5.4 Avis de renouvellement de deux membres du comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION : CA 825 - 2016-12-01

Relative à l'avis de renouvellement de deux membres du comité d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECEVOIR : le renouvellement de mandat de 3 ans pour Dr Guy Lacombe et Pr Aboubacar Cissé.

8.5.5 Nomination de cinq nouveaux chercheurs réguliers au centre de recherche du CHUS (CRCHUS)

RÉSOLUTION : CA 826 - 2016-12-01

Relative à la nomination de cinq nouveaux chercheurs réguliers au centre de recherche du CHUS (CRCHUS)

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout de 5 nouveaux chercheurs doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - que la nomination des 5 nouveaux chercheurs a été adoptée par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du Comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres du Comité de la mission universitaire;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la nomination des 5 nouveaux chercheurs réguliers, Florian C. Bentzinger, Etienne Fortin-Pellerin, Thomas Poder, Maxime Richer et Lee-Hwa Tai au sein du Centre de recherche du CHUS.

8.5.6 Nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers à l'Institut universitaire en première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

RÉSOLUTION : CA 827 - 2016-12-01

Relative à la nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers à l'Institut universitaire en première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité des coresponsables d'axe de l'IUPLSSS;
 - la pertinence des thématiques de recherche des candidats à l'avancement de la programmation scientifique 2014-2019 de l'IUPLSSS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la nomination de Karoline Truchon et Mario Paris, à titre de chercheurs réguliers à l'IUPLSSS.

9.0 Divers

9.1 Campagne Centraide

Le président invite M. Murray McDonald, représentant de la campagne Centraide, à faire la promotion de cette activité de financement présentement en cours dans les installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.2 Calendrier du conseil d'administration 2016-2017 – mise à jour

Le président fait état des changements apportés au calendrier du conseil d'administration 2016-2017. La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 19 janvier 2017 au site Saint-Vincent-de-Paul et le 20 avril aura lieu le Lac-à-l'épaule du conseil d'administration toute la journée.

9.3 Séance publique d'information annuelle du 6 décembre 2016

Le président rappelle que la séance publique d'information annuelle aura lieu à l'auditorium de l'Hôpital Hôtel-Dieu de Sherbrooke, le 6 décembre prochain, à compter de 17 h, et elle sera précédée d'une conférence intitulée « Comment mon alimentation et mes habitudes de vie aident mon cerveau à bien vieillir ».

10.0 Huis clos

Le président demande le huis clos pour ce point à l'ordre du jour, les invités quittent la salle à l'exception de M. Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services et de M. Carol Fillion, Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation.

10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Monsieur Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, revient sur certains détails de la campagne de vaccination ayant eu lieu dans les installations.

10.2 Cadres supérieurs : congé sabbatique et remplacement

Le président invite M. Carol Fillion à faire état du congé sabbatique et du remplacement de Dre Mélissa Généreux.

RÉSOLUTION : CA 828 - 2016-12-01

Relative au congé sabbatique et au remplacement d'un cadre supérieur

- CONSIDÉRANT :**
- la demande de congé sabbatique de la Dre Mélissa Généreux du 29 janvier au 29 juillet 2017;
 - les obligations légales de la Directrice de santé publique prévues dans la loi sur la santé publique;
 - les disponibilités de la Dre Linda Pinsonneault;
 - le souci d'assurer le bon fonctionnement de la direction de santé publique;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;
 - l'autorisation du ministre de la santé et des services sociaux.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ACCORDER : la demande de congé sabbatique de Dre Mélissa Généreux;

DE NOMMER : Dre Linda Pinsonneault, directrice de santé publique par intérim;

DE NOMMER : M. Donald Massicotte, directeur adjoint à la direction de santé publique, comme remplaçant de Dre Généreux pour certaines fonctions n'exigeant pas une formation de médecin.

10.3 Poste vacant au Conseil d'administration : nomination d'un membre pour le conseil multidisciplinaire et le conseil des sages-femmes

Madame Pauline Lefebvre fait état de la nomination d'un membre.

RÉSOLUTION : CA 829 - 2016-12-01

Relative au poste vacant au conseil d'administration et à la nomination d'un membre pour le conseil multidisciplinaire et le conseil des sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- la démission de M. Martin Robert du poste au conseil d'administration désigné par le conseil multidisciplinaire;
 - que les membres du conseil des sages-femmes sont inclus dans la composition du conseil d'administration pour le poste en lien avec le conseil multidisciplinaire;
 - l'analyse du processus effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation conjointe reçue des deux conseils;
 - que Monsieur Alain Thivièrge, conseiller-cadre clinique, a les qualités requises : être membre du conseil multidisciplinaire ou sage-femme ayant conclu un contrat avec l'établissement;
 - l'analyse des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Monsieur Alain Thivièrge, membre du conseil multidisciplinaire et conseiller-cadre clinique, à titre de membre du conseil d'administration pour la durée non écoulée du mandat du poste laissé vacant par M. Martin Robert.

10.4 Éthique à la recherche

Madame Luce Samoisette, présidente du comité sur la mission universitaire, informe les membres des détails de l'application des sanctions imposées à un chercheur suite à un manquement à l'éthique.

10.5 Évaluation de la rencontre.

Les membres reviennent sur l'intervention faite à la période de questions au début de l'assemblée concernant le déclassement salarial des conseillers-cadres cliniques.

Après échanges, ils conviennent de mandater le président et la présidente-directrice générale pour intervenir directement auprès du sous-ministre et du ministre de santé, pour faire des représentations au nom de tous les membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, afin d'exprimer leurs préoccupations associées au déclassement salarial de ces conseillers-cadres. Un suivi sera fait à la prochaine assemblée.

De plus, M. Frédéric Grondin est mandaté pour informer les conseillers-cadres de cette position.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire